



HAL
open science

Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un grade master. Grade Master - Diplôme d'état de Sage-Femme. 2017, Université Nice Sophia Antipolis. hceres-02029662

HAL Id: hceres-02029662

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029662>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade master Diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques

Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, santé, sport

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le diplôme de formation approfondie en sciences maïeutiques (DFASMa) qui se déroule à l'école de sages-femmes de l'Université Nice Sophia Antipolis prépare progressivement les étudiants, après l'obtention du diplôme de formation générale (DFGSMa), à l'exercice autonome de la profession de sage-femme. Ces deux années de DFASMa sont composées d'enseignements sous forme de cours magistraux, d'enseignements dirigés et de travaux pratiques mais une grande partie de la formation se fait sous la forme de stages de mise en situation professionnelle au sein d'hôpitaux ou de cliniques agréés par l'école. Le DFASMa forme environ trente étudiants par an.

Analyse

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

L'organisation du DFASMa respecte les textes réglementaires. Les compétences acquises à la fin du DFASMa s'appuient sur celles du référentiel métier de 2010. La formation est celle d'une sage-femme pluripotente. Suite à l'obtention du DFASMa, une formation continue sera requise pour acquérir les spécificités du mode d'exercice : libéral, salarié public ou privé, territorial.

Le volume horaire d'enseignement est très important (2464 heures réparties sur deux ans), mais le nombre d'heures consacrées aux stages et mises en situation professionnelle représente une grande partie du total (1960 heures), ce qui est logique pour un DFA très professionnalisant. Il est étonnant que le poids horaire d'un ECTS (crédit européen) varie significativement d'une Unité d'enseignement (UE) à une autre (1 ECTS = 10,5 heures pour l'UE Obstétrique-Maïeutique et 1 ECTS = 5,3 heures pour l'UE Pharmacologie par exemple).

Des mutualisations d'enseignements sont effectives avec l'école Infirmier anesthésiste (IADE) et l'école de puériculture ; il n'est cependant pas spécifié dans le dossier quels enseignements sont mutualisés. De plus, le nombre d'heures annoncé étant le même que dans le dossier DFGSMa, on suppose que les heures mutualisées le sont sur les 4 années.

Les modalités d'accès des étudiants aux UE du master 1 recherche de la Faculté de médecine et leur intégration dans le parcours de DFASMa sont insuffisamment décrites pour porter une évaluation.

Les règles de validation des enseignements sont bien décrites, en particulier pour les stages. De nombreux stages sont ouverts hors CHU (centre hospitalier universitaire), en établissements publics comme privés, en PMI (Protection maternelle infantile) et en libéral. Par contre, les modalités d'ouverture et de maintien des lieux de stages sont insuffisamment décrites. Le document de référence d'agrément des stages n'est pas fourni et il n'est pas possible d'en connaître les grandes lignes.

Il n'y a pas de dispositif décrit concernant les étudiants ayant des besoins spécifiques (handicap, maternité).

Aucune information n'est disponible sur la préparation d'un C2I niveau 2 Métiers de la Santé mais le fait que l'objectif de l'école est de former des sages-femmes pluripotentes rend les objectifs de cet enseignement plus complexes.

Positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel
<p>L'école semble bien implantée dans le monde socio-économico-culturel puisqu'elle est financée par le conseil régional, gérée par le CHRU (Centre Hospitalier Régional et Universitaire) de Nice et adossée à l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) de Médecine en ce qui concerne l'organisation des examens et la délivrance des diplômes. Cette école a été créée en 2002 pour répondre à la difficulté de recruter localement des sages-femmes.</p> <p>On peut regretter de ne trouver dans le dossier que très peu de liens avec d'autres écoles, universités et instituts, ni de partenariat international (ce qui rend la possibilité de faire un stage à l'étranger très hypothétique) ou de lien avec les écoles doctorales et laboratoires, alors que la possibilité de suivre un parcours recherche est offert aux étudiants via l'accès aux UE master 1. Ceci participe probablement du faible nombre d'étudiants qui suivent ce parcours recherche (un seul étudiant ayant pour l'instant validé un master 2 recherche). L'école devrait renforcer ces différents liens si elle veut renforcer sa reconnaissance universitaire.</p>
Insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Une très grande majorité des étudiants inscrits à l'école suite au succès au concours PACES (Première Année Commune des Etudes de Santé) obtiennent leur diplôme de sage-femme en fin de DFASMa. La poursuite d'études est limitée, en particulier dans la voie de la recherche. Aucune information n'est donnée dans le dossier en ce qui concerne le suivi des diplômés.</p>
Pilotage de la formation
<p>En ce qui concerne le pilotage de la formation, le dossier est identique point par point avec celui du DFGSMa.</p> <p>Le nombre d'enseignants est très important avec parfois un très petit nombre d'heures d'enseignement pour certains (une à trois heures par an). Le nombre de sages-femmes participant à l'enseignement semble faible par rapport au nombre total d'enseignants (13/89).</p> <p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement mais un conseil technique et une commission d'attribution des crédits d'enseignement (CAC). Le conseil technique propose des modifications au niveau des enseignements après avoir reçu un bilan des enseignements et des propositions d'amélioration. Cependant il n'est pas précisé par qui et comment est fait ce bilan puisqu'il est précisé qu'aucune évaluation des enseignements et qu'aucun processus d'autoévaluation ne sont réalisés. Il est cependant prévu de mettre en place ces évaluations pour l'année 2016-2017. Il n'existe pas d'évaluation des stages par les étudiants. La composition des jurys est conforme aux textes réglementaires</p>
Bilan des effectifs et du suivi des étudiants
<p>Le nombre d'étudiants entrant en DFASMa varie selon les années universitaires entre 27 et 32.</p> <p>Le taux de redoublement en fin de DFASMa1 (première année) et de DFASMa2 (deuxième année) est généralement faible (un seul incident est noté au cours de l'année universitaire 2012-2013 où six étudiants de DFASMa2 n'ont pas présenté leur mémoire de fin d'études).</p> <p>Aucune donnée ne précise le suivi des diplômés après leur sortie de l'école. Il aurait été intéressant de voir si l'objectif qui a conduit à la création de l'école en 2002 s'est réalisé. Il pourrait être proposé à l'école de mettre en place outre, une évaluation des enseignements, une évaluation de la formation auprès des récents diplômés, qui pourrait renseigner sur l'adéquation de la formation à la réalité professionnelle mais également sur leur insertion professionnelle.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- une définition des compétences à acquérir fondée sur le référentiel métier.
- une place très importante des stages et des mises en situation professionnelle.
- un faible taux de redoublement.

Points faibles :

- les parcours personnalisés sont peu encouragés.
- peu de partenariats extérieurs au niveau recherche et au niveau international.
- pas d'évaluation des enseignements et des stages, ni d'évaluation de la formation.
- un organisme de pilotage (conseil technique) qui n'intègre pas de personnalités extérieures (médecin de la discipline, professionnelle sage-femme libérale ou autres).

Avis global et recommandations :

Cette formation est basée sur le référentiel métier et est conforme aux textes réglementaires mais elle gagnerait à être évaluée par les étudiants en cours de formation ou les récents diplômés afin de pouvoir évoluer. Un conseil de perfectionnement avec des personnalités extérieures devrait être mis en place. Les liens avec les autres établissements universitaires devraient être renforcés.

Observations de l'établissement

**OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE
SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES**

Grade Master – Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-MG180015093-019469-RT

Nice, le 27 avril 2017

Chers experts évaluateurs, cher(e)s collègues,

Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier pour l'expertise menée et l'ensemble des remarques et suggestions adressées en vue d'améliorer cette formation.

Nous avons souhaité apporter des éléments de réponse aux remarques présentées ci-dessous :

- **Page 3 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *il n'est cependant pas spécifié dans le dossier quels enseignements sont mutualisés* »
Il s'agit des UE Santé Publique et Obstétrique
- **Page 3 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *Les modalités d'accès des étudiants aux UE master 1 recherche de la Faculté de médecine et leur intégration dans le parcours de de DFASMa sont insuffisamment décrites pour porter une évaluation* »
 - Cf. document annexe remis avec ce retour
- **Page 3 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** « *Par contre, les modalités d'ouverture et de maintien des lieux de stage sont insuffisamment décrites. Le document de référence d'agrément des stages n'est pas fourni et il n'est pas possible d'en connaître les grandes lignes* »
 - Il existe une fiche signalétique pour l'ouverture d'un nouveau stage permettant d'agrèer ou non le stage (cf. annexe joint à ce retour)
 - Si un stage pose soucis et qu'il n'est pas possible d'y remédier, ce stage n'est plus agréé par l'école
 - Chaque année, la directrice et la SFE référente des stages rencontrent les référents de stage, voire l'équipe sur demande, pour communiquer à propos de l'accueil et l'encadrement des stagiaires
 - En 2017, nous avons organisé un groupe de travail à ce propos ; avec les sages-femmes du CHU de Nice, pour améliorer l'accueil et l'encadrement des étudiants.

- **Page 3 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques :** *»Par contre, il n'y a pas de dispositif décrit concernant les étudiants ayant des besoins spécifiques (handicap, maternité)*
 - Pour les étudiantes enceintes, le dispositif est décrit dans certains articles du règlement intérieur (cf. document annexe joint à ce retour)
 - Pour les étudiants en situation de handicap, nous prenons appui sur les articles relatifs à la maladie grave (cf. document annexe joint à ce retour)
 - Un travail est en cours actuellement sur l'accueil de l'étudiant présentant un handicap (devrait être finalisé pour avril 2018)
- **Page 4 : Positionnement dans l'environnement scientifique et socio-économique-culturel :** *« On peut regretter de ne trouver dans le dossier que très peu de liens avec d'autres écoles, universités et instituts, ni de partenariat international »*
 - Cette pauvreté a une explication historique en relation avec l'ancienne direction de l'école. Depuis 2013, nous essayons d'y remédier.
 - La directrice de l'école travaille avec le directeur de tous les instituts de formation du CHU de Nice, toutes les autres directrices d'école de France puisqu'elle fait partie du CA de la CNEMa (conférence nationale des enseignantes en maïeutique). Elle participe également aux groupes de travail relatif au GHT-instituts de formation
 - Participation à l'enseignement de la PACES : UE spécifique maïeutique
 - Travail en collaboration avec la FAC de Médecine et le directeur technique des enseignements : triplement PACES, journées portes ouvertes, journée pédagogique de la FAC de médecine, scolarité...
 - L'effort reste à poursuivre sur le partenariat international et le lien avec les écoles doctorales et laboratoires
- **Page 4 : Pilotage de la formation :** *Le nombre de sages-femmes participant à l'enseignement semble très faible par rapport au nombre total d'enseignants (13/89) et la spécialité des enseignants est souvent non précisés dans le dossier*
 - Ce ratio est en augmentation depuis 2 ans
 - Le DFASMa étant essentiellement consacré à la pathologie, il est vrai que toute une partie de l'enseignement en obstétrique et pédiatrie est assurée par les médecins
- **Page 4 : Pilotage de la formation :** *« Cependant, il n'est pas précisé par qui et comment est fait ce bilan puisqu'il est indiqué qu'aucune évaluation des enseignements par les étudiants et qu'aucun processus d'autoévaluation ne sont encore en place »*

Il n'y a pas d'évaluation écrite individuelle par étudiant pour chaque intervention théorique et chaque stage (ce qui sera mis en place pour l'année 2017-2018) mais il y a un retour de stage par promotion à chaque retour de stage avec la sage-femme enseignante. Il y a également en fin de semestre et/ou d'année un bilan effectué par les étudiants, présenté par la déléguée de promotion à la sage-femme enseignante référente, à la sage-femme enseignante référente des stages et à la directrice. C'est ce bilan qui est présenté au conseil technique chaque année.

De plus, un conseil de perfectionnement spécifique sera mis en place très prochainement.
- **Page 4 : Bilan des effectifs et du suivi des étudiants :** *« Aucune donnée ne précise des diplômés après leur sortie de l'école »* : cet objectif sera rempli dès juin 2017.

Articles du règlement intérieur en relation avec les grossesses ou maladie grave

Article 38 : Les femmes enceintes

Les étudiants sages-femmes enceintes doivent cesser toute activité conformément aux prescriptions édictées en matière de législation du travail (Article L 1225-29).

L'étudiante peut bénéficier si elle le désire de son droit à 16 semaines de congés maternité.

Le congé minimum pour une grossesse est de 8 semaines, dont 2 avant la date présumée de l'accouchement, et ce, en accord avec le médecin traitant.

Durant la période du congé de maternité, les étudiantes peuvent, si elles le souhaitent, participer aux évaluations théoriques de contrôle des connaissances, sous réserve de la production d'un certificat médical attestant que leur état est compatible avec la participation à ces épreuves.

Afin de répondre au principe de non-discrimination applicable aux femmes enceintes, la directrice de l'école de sages-femmes et le directeur technique et des enseignements proposeront à l'étudiante enceinte un aménagement des conditions de validation de l'année universitaire en cours.

Article 39 : Maladie grave

En cas de maladie grave, la directrice de l'école de sages-femmes et le directeur technique et des enseignements peuvent proposer un aménagement sur deux ans des conditions de validation de l'année universitaire en cours, notamment lorsque la prise en charge médicale nécessite plusieurs mois consécutifs d'absence.

Ils sont aidés dans leurs décisions par le médecin du travail et/ou l'équipe médicale qui prend en charge l'étudiant.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation
La Présidente de la Commission
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique



Sophie RAISIN

Note du HCERES

Les annexes relatives aux « choix des EC et UE, contrôles des connaissances 2015-2016, UE librement choisies - école de sages-femmes 2015-2016, les articles du règlement intérieur en relation avec les grossesses ou maladie grave et la fiche signalétique pour l'ouverture d'un nouveau stage permettant d'agréer ou non le stage » ont été fournies mais ne font pas l'objet d'une publication.